

Adhésion annuelle à l'association La CLEF par famille 15€

Frais d'inscription :

- 30€ pour 1 enfant
- 20€ pour 2 enfants (et par enfant)
- 15€ pour 3 enfants (et par enfant)

Chaque famille a un tarif individuel correspondant aux revenus du foyer et au nombre d'enfant à charge. Ce tarif inclut les repas, les collations, les produits d'hygiène et les couches des enfants.

La participation horaire des familles est fonction du barème obligatoire défini au niveau national par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, sur la base du revenu figurant sur CDAP ou à défaut correspondant au revenu net imposable tel figurant sur l'avis d'imposition concernant les revenus N-2 avant abattement des 10% ou des frais réels.

Barème CNAF applicable du 01/09 au 31/12/2025
Pour l'Accueil Collectif et Micro-Crèches

Famille de :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	À partir de 8 enfants
Taux à l'heure	Revenu mensuel X 0,0619 %	Revenu mensuel X 0,0516 %	Revenu mensuel X 0,0413 %	Revenu mensuel X 0,0310 %	Revenu mensuel X 0,0206 %
Participations familiales					
Ressources mensuelles plancher : 801€	0,50€	0,41€	0,33€	0,25€	0,17€
Ressources mensuelles plafond : 8500€	5,26€	4,38€	3,51€	2,63€	1,75€

PLANCHER ET PLAFOND CNAF : Plancher : 801,00€ Plafond 1er septembre 2025 : 8500€
Le plafond et le plancher sont actualisés par la CNAF.

TARIF D'ACCUEIL D'URGENCE 2025 : Total des participations familiales perçues (N-1) /Nbre d'heures facturées par les familles.

TARIF AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE) : application du montant « plancher » de ressources pour un enfant, soit le taux d'effort minimum de 0.0619 %

TARIF AEEH : application du tarif immédiatement inférieur